

Séance du 09 juin 2020

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**DEPARTEMENT
MOSELLE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de convocation :
02/06/2020

COMPTE RENDU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RIMLING

Ordre du jour :

- Désignation des membres des différentes commissions communales : commission d'appel d'offres, commission locale des transferts de charges, commission communale des impôts directs... désignation du correspondant défense ;
- Vote du compte administratif, affectation du résultat et budget du Lotissement ;
- Lancement du projet de l'effacement des réseaux Rue du Stade
- Travaux Aire de jeux : lancement des travaux ;
- Restauration du patrimoine de l'église : début des travaux, signature de la convention, point presse avec la Fondation du Patrimoine ;
- Arrosage automatique du stade ;
- Echéance du Crédit relais de 100.000€ : Remboursement ou consolidation ;
- Acquisition d'un écran interactif ;
- Divers :
 - Point sur les travaux de la salle intergénérationnelle et le local de l'ouvrier communal ;
 - report des travaux de façonnage (douglas) suite à la tempête ;
 - Présentation de Bernard de son projet sur le patrimoine de Rimling ;
 - Point sur l'école, le SIVU, les investissements en projet ;
 - Date de la Visite du Sous-Préfet ;
 - Chenilles processionnaires du chêne
 - applications smartphone d'information à la population

Séance du 09 juin 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2020. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération
n° 2020-019
ACTES 1.1

Objet : **Commission d'appel d'offres (CAO)**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1414-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit composer, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

Le Conseil Municipal,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Proclame élus les membres suivants :

MM. et Mme: HEINRICH Roger – BECK Marie Noelle - SCHUMACHER Bernard, membres titulaires MM. SCHNEIDER Thierry – VOGEL Pierre – SCHNEIDER Fabien, membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire de la commission d'appel d'offres.

Délibération
n° 2020-020B
ACTES 5.3

Objet : **Commission communale des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires

:

Commissaires suppléants :

M. HEMMERT Eric

1. HEINRICH Roger
2. BECKRICH Stephan
3. BECK Noëlle
4. CARRIERE Thierry
5. VOGEL Pierre
6. HOELLINGER Catherine

1. SCHNEIDER Fabien
2. SCHUMACHER Bernard
3. HOELLINGER Anne
4. HEMMERT David
5. GABRIEL Didier
6. CORDARY Richard

Séance du 09 juin 2020

7. MOURER Michaël
 8. SCHNEIDER Thierry
 9. STEINER Nadine
 10. PHILIPP Roland
 11. LOHMANN Jérôme
 12. HOELLINGER Christophe

7. HOELLINGER Rémy
 8. SCHOENHENTZ Christel
 9. HOFFMANN Solène
 10. STOCK Marie-Paule
 11. HOFFMANN Marcel
 12. MEGEL Jean-Paul

Délibération
 n° 2020-021
 ACTES 5.3

Objet : **Correspondant Défense.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme Correspondant Défense :

- Monsieur GABRIEL Didier

Délibération
 n° 2020-022
 ACTES 7.1

Objet : **Vote du Compte administratif 2019 du Lotissement**

Sous la présidence de M. Roger HEINRICH, Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement 2019 qui s'établit ainsi :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	RESULTAT de CLOTURE de 2019
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	25 622,83	0,00	-8 381,00	17 241,83
TOTAL	25 622.83	0,00	-8 381,00	17 241.83

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Délibération
 n° 2020-023
 ACTES 7.1

Objet : **Approbation du compte de gestion du Lotissement**

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Eric HEMMERT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Séance du 09 juin 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Déclare que le compte de gestion du Lotissement dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération
n° 2020-023B
ACTES 7.1

Objet : **Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Lotissement**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 17 241.83 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-8 381.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 622.83 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	17 241.83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C=G+H	17 241.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	17 241.83 €

Séance du 09 juin 2020

Délibération
n° 2020-023C
ACTES 7.1

Objet : Vote du budget primitif 2020 – LOTISSEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve et vote le budget primitif 2020 du Lotissement Communal présenté par Monsieur le MAIRE et dont la balance générale s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	00,00 €
DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	17 242,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	00,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	17 242,00 €

Délibération
n° 2020-024
ACTES 7.3

Objet : Remboursement anticipé Crédit Relais

« Préfinancement des subventions concernant les travaux prévus au budget 2019 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-026 du 04 juin 2019 qui actait la souscription d'un Crédit Relais de 100 000,00 EUR (cent mille euros) pour le préfinancement des subventions concernant les travaux prévus au budget 2019.

Il en rappelle les conditions :

Montant	Durée	Taux	Taux d'intérêt	Frais de dossier
100 000 €	12 mois	Fixe	0,35 % l'an	150 €

Monsieur le Maire précise que les aides financières attendues ont été perçues, et que la trésorerie étant satisfaite, il serait opportun de rembourser le crédit relais.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré :

APPROUVE le remboursement du Crédit Relais de 100 000 EUR (cent mille euros)

Délibération
n° 2020-025
ACTES 5.3

Objet : Commission locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-DCTA/1-054 du 23 novembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-les-Bitche ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2017 ;

Séance du 09 juin 2020

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres de la CLECT ;
Considérant qu'à la suite des dernières élections municipales, il convient de renouveler les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charge,

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil Municipal.
Il est rappelé que les membres désignés n'ont pas l'obligation d'être Conseiller Communautaire

Le Conseil Communautaire sera appelé à constater la liste des membres de la CLECT lors de la première réunion qui suivra la dernière transmission de désignation de ses membres par les communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

➤ **De désigner :**

- Eric HEMMERT, Maire comme délégué Titulaire
- Roger HEINRICH Adjoint au Maire, comme délégué Suppléant

Délibération
n° 2020-026
ACTES 7.10

Objet : **Allocation indemnité de confection de budget au receveur municipal**

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer à M. Jean NIRRENGARTEN, Receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Délibération
n° 2020-027
ACTES 1.1

Objet : **Achat d'un écran interactif**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat d'un écran interactif et soumet les différents devis.

Le Conseil Municipal après délibération, décide :

- Approuve l'achat d'un écran interactif pour un montant de 3 830,00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif à cet achat.

Délibération
n° 2020-028
ACTES 7.10

Objet : **Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme l'Environnement de la Moselle (CAUE)**

Le Conseil Municipal de Rimling, décide

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

Séance du 09 juin 2020

- de mandater Monsieur Eric HEMMERT Maire, pour représenter la Commune avec voix délibérative, aux Assemblées

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Délibération
n° 2020-029
ACTES 1.1

Objet : **Travaux de requalification, d'aménagement et d'embellissement de la Rue du Stade**

Monsieur le maire propose au Conseil d'effectuer des travaux de requalification, d'aménagement et d'embellissement de la rue du Stade et soumet au Conseil l'estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte les travaux pour un montant estimatif de 128.691,80 € HT
- Retient la proposition d'honoraires du cabinet MK Etudes d'IPPLING pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un coût de 3.650,00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération
n° 2020-030
ACTES 1.5

Objet : **Travaux de dissimulation des réseaux d'Orange**
Protocole d'accord

Le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de signer le protocole d'accord relatif à l'opération de dissimulation des réseaux Orange Rue du Stade.

Ce dernier a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer le protocole d'accord n° CNV-HD4-54-17-00096367 avec la société ORANGE relatif à l'opération de dissimulation des réseaux aériens d'Orange Rue du Stade.

Le Protocole d'accord sera annexé à la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING**Séance du 09 juin 2020**

Noms Prénoms	Qualités	Signatures
HEMMERT Eric	Maire	
HEINRICH Roger	Adjoint au Maire	
BECK Noëlle	Adjoint au Maire	
BECKRICH Stephan	Conseiller Municipal	
CARRIERE Thierry	Conseiller Municipal	
HEMMERT David	Conseiller Municipal	
GABRIEL Didier	Conseiller Municipal	
HOELLINGER Anne	Conseillère Municipale	
HOELLINGER Catherine	Conseillère Municipale	
MOURER Mickaël	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Fabien	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Thierry	Conseiller Municipal	
SCHUMACHER Bernard	Conseiller Municipal	
STEINER Nadine	Conseillère Municipale	
VOGEL Pierre	Conseiller Municipal	